

OFFRE DE FORMATION

CO-TRAITANCE ET SOUS-TRAITANCE DANS LE CADRE D'UN MARCHÉ PUBLIC

Formation	CO-TRAITANCE ET SOUS-TRAITANCE DANS LE CADRE D'UN MARCHÉ PUBLIC	
Enjeu	Si une entreprise, candidate à un marché public, n'a pas les moyens techniques et humains suffisants, ni la capacité financière nécessaire, elle peut réfléchir à une stratégie de soumissionner avec d'autres entreprises, en groupement. Cependant, en groupement, s'il est possible de sous-traiter une partie de son marché, il est indispensable de sécuriser ses relations avec ses co-traitants et / ou ses traitants pour une gestion administrative et financière efficaces. La formation CO-TRAITANCE ET SOUS-TRAITANCE vous permet de définir la forme de groupement la plus stratégique pour vous et vos co-traitants, dans le respect de la réglementation des marchés publics.	
Objectifs Pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> – Maîtriser les modalités de recours à la cotraitance et à la sous-traitance 	
Public	<ul style="list-style-type: none"> – Salariés encadrants, artisans, chefs d'entreprises, conjoints ayant à répondre à des appels d'offres publics 	
Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> – Connaître les fondamentaux des marchés publics 	
Le plus	<ul style="list-style-type: none"> – Analyse pointue des risques potentiels 	
Méthodologie pédagogique	Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique. Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme. Chaque situation est illustrée avec des exemples concrets et prend en compte les problématiques des participants. Des allers-retours permanents sont faits entre les apports théoriques (réglementations, actualités, jurisprudences) et les démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à des exercices individuels ou collectifs et des cas pratiques.	
Durée	1 jour (7 h)	
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> – Feuille de présence – Tout au long de la formation, les connaissances des participants seront évaluées par un questionnaire ou des exercices pratiques + Evaluation à 3 mois 	
Validation	Attestation de compétence nominative délivrée au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.	
Compétences métier	À l'issue de la formation, vous serez capable de gérer la cotraitance et la sous-traitance, d'identifier les responsabilités et de sécuriser l'exécution de votre marché	
Programme	Voir en annexe	
Moyens techniques & pédagogiques	1 salle de formation équipée vidéoprojecteur, paperboard, écran mobile, wifi,	
Modalité d'organisation	Formation en groupe de 6 personnes minimum & dans la limite de 8 personnes maximum	
Handicap	Locaux adaptés aux personnes porteuses de handicap en mobilité	
Référent handicap & administratif	Raymond VAILLINGOM – 0262 20 30 47 – 0692 600 910 E-mail : capeb-st-denis1@orange.fr	
Date (s)	Jeudi 23 mars 2023	
Coût	316 € (Prise en charge par votre OPCO)	
Formateur (s)	Fred FONTAINE de l'entreprise CONTRACT'CONSEIL à jour du maintien & d'actualisation de ses compétences. Il est spécialiste de l'ingénierie administrative des marchés	
Satisfaction des stagiaires	Tous les stagiaires qui ont suivi cette formation ont été pleinement satisfaits	

Jour 1

Règlementation des marchés publics

Groupements Momentanés d'Entreprises

Formes de groupement

- Groupements conjoints.
- Groupement solidaire

Mandataire du groupement

- Rôle et responsabilités

Exécution du marché

- Avance, acompte, solde et pénalités

Recours à la Sous-Traitance

Environnement contractuel

- Entrepreneur principal
- Sous-traitants
- Maître d'Ouvrage

Droits et obligations des parties

- Entrepreneur principal
- Sous-Traitants

BULLETIN D'INSCRIPTION

BULLETIN VALANT BON DE COMMANDE

**A RETOURNER A L'ARFAB AVANT
LE DEBUT DE LA FORMATION**

Intitulé de la formation

Date(s) : du **au** **Nombre de jours :**

Dénomination de l'entreprise : **Activité principale :**

Noms, Prénoms du Représentant légal de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : **Commune :** **E-mail :**

Tél. fixe : **GSM :** **Web :**

SIRET : **APE (NAF)** **Nbre de salariés :**

Financement de la formation

- Paiement direct par l'entreprise (Chèque libellé à l'ordre de ARFAB Réunion)
- OPCO CONSTRUCTYS
- OPCO AKTO
- OPCO EP
- Plan de formation
- FAFCEA (non-salariés)
- Autres (préciser)

Participant (s)

Noms	Prénoms	Hommes	Femmes	Date de naissance	Statut*

* Statut : Artisan / Gérant non salarié = CE - Conjoint (e) collaborateur (trice) = Conjoint - Salarié = Salarié – Demandeur d'emploi = DE

Fait à, le

(Cachet & signature du Représentant légal)

Conditions, coûts et modalités d'inscription

Conditions, coûts et modalités d'inscription

L'ARFAB-Réunion est exonérée de TVA. Tous les coûts indiqués sont donc nets de TVA. Sous réserve de l'accord de chaque financeur, les formations de l'ARFAB-Réunion peuvent bénéficier de financement du FAFCEA, de CONSTRUCTYS, d'un autre OPCO, du Conseil Régional, de l'Etat.

Conditions d'inscription

Après réception du bulletin d'inscription, l'ARFAB adresse à l'entreprise une convention bilatérale de formation et le programme du stage. L'inscription du stagiaire sera définitive après retour à l'ARFAB de ladite convention complétée et signée, des règlements et des pièces annexes.

Annulation ou absence en formation

L'ARFAB se réserve le droit d'annuler ou de reporter tout stage, si le nombre de stagiaires se révèle insuffisant. Dans ce cas, l'ARFAB en informera l'entreprise au moins une semaine avant la date prévue du démarrage du stage et restituera l'ensemble des règlements joints à la convention. Toute annulation par le stagiaire intervenant, sauf cas de force majeure dûment justifié (ne comprenant pas le surcroît d'activité), moins de 2 semaines avant le début du stage donne lieu à une facturation de 50% du coût total du stage, à titre d'indemnité forfaitaire. L'annulation d'un stage commencé ou l'absence à un module d'un cycle sont dues dans leur intégrité. Les frais d'annulation ne sont pas par nature imputables sur la participation obligatoire au financement de la formation continue. Ils ne peuvent donc pas être prélevés sur les budgets de formation. Au cas où l'ARFAB organiserait, dans les 6 mois, une session de formation sur le même sujet, le report serait proposé dans la limite des places disponibles et l'indemnité d'annulation sera affectée au coût de cette nouvelle session.

Droit & compétence juridictionnelle

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Saint-Denis de la Réunion ou toute autre juridiction compétente saisie par l'ARFAB.

Questionnaire à remplir & à retourner
obligatoirement avec le bulletin d'inscription

Questionnaire

Vous avez pris connaissance du programme de formation **CO-TRAITANCE ET SOUS-TRAITANCE DANS LE CADRE D'UN MARCHÉ PUBLIC**. Merci de répondre aux 2 questions suivantes :

1. Ce programme répond-t-il à vos attentes ?

Si Oui – Indiquez votre réponse en quelques lignes

.....
.....
.....
.....

Si Non – Indiquez votre réponse en quelques lignes

.....
.....
.....
.....

2. Souhaitez-vous que l'on aborde un point particulier par rapport à vos attentes ?

Non

Si Oui – Indiquez votre réponse en quelques lignes

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cachet et signature du Représentant (e) légal (e)